

Pour un système électoral canado-canadien

Mémoire adressé au Comité spécial sur la réforme électorale

Produit par J.P. Kirby

Août 2016

À l'intention de tous les membres du Comité spécial sur la réforme électorale et de tout autre Canadien intéressé...

C'est avec plaisir que je me permets de proposer un nouveau système électoral conçu expressément pour le Canada. Il s'agit d'un système de représentation proportionnelle très simple. Les électeurs n'auraient qu'à inscrire un « X » vis-à-vis le nom des candidats de leur choix. Il n'y aurait ni quota, ni sièges réservés aux candidats de liste; il ne serait pas nécessaire non plus de classer les votes par ordre de préférence ni de les transférer. De plus, les résultats préliminaires seraient annoncés le soir même de l'élection.

Ceux et celles qui connaissent le système de représentation proportionnelle, ailleurs dans le monde, savent pertinemment que celui-ci repose sur des **listes régionales ouvertes** et garantit la proportionnalité du vote à l'échelle régionale, tout en assurant une représentation locale par des candidats choisis par les électeurs et non par le parti.

J'ai initialement présenté cette proposition sur mon site Web (election-atlas.ca), mais je l'ai par la suite modifiée aux fins du présent mémoire. Je ne me prononce pas sur les autres options sur lesquelles se penchera le Comité, notamment sur le vote obligatoire ou le vote en ligne.

Circonscriptions

Le pays serait divisé en quelque 50 à 60 circonscriptions. Dans chacune des 10 provinces, 3 à 9 députés seraient élus. Il y aurait toujours 338 sièges à la Chambre des communes jusqu'au prochain recensement et toutes les provinces conserveraient leur nombre actuel de députés.

Dans les territoires, où la population n'est pas suffisamment nombreuse pour justifier l'élection d'un député, l'actuel mode de scrutin uninominal majoritaire serait maintenu. Il pourrait également y avoir des circonscriptions uninominales dans les régions éloignées, comme le Labrador et le Nord québécois. Il reviendrait aux commissions de délimitation de chaque province de délimiter les circonscriptions électorales.

Les circonscriptions seraient suffisamment petites pour garantir une représentation locale et il ne serait pas nécessaire de fixer des seuils pour éliminer les partis marginaux.

Il ne serait plus nécessaire, sauf dans de rares circonstances, de procéder à des redistributions majeures tous les 10 ans. Le nombre de sièges attribués à chaque région serait simplement recalculé en fonction des changements démographiques, comme cela se fait actuellement en Irlande. Si une circonscription devenait admissible à 10 sièges ou plus, elle serait alors scindée en deux; en revanche, si une circonscription n'avait droit qu'à trois sièges ou moins, elle serait fusionnée à une plus grande.

Le bulletin

Le bulletin serait très différent de celui auquel les électeurs sont habitués :

VOTE FOR / VOTEZ POUR (5)

CONSERVATIVE PARTY PARTI CONSERVATEUR	GREEN PARTY PARTI VERT	LIBERAL PARTY PARTI LIBERAL	NEW DEMOCRATIC PARTY NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE	INDEPENDENT - GROUP A INDÉPENDANT - GROUPE A
<input type="checkbox"/> ASHFIELD, Keith	<input type="checkbox"/> BABINEAU, Mary Lou	<input type="checkbox"/> DECOURCEY, Matt	<input type="checkbox"/> GRAHAM, Andrew	<input type="checkbox"/> AMOS, David Raymond
<input type="checkbox"/> BRAGDON, Richard	<input type="checkbox"/> COBURN, Stephanie	<input type="checkbox"/> HARVEY, T.J.	<input type="checkbox"/> GRIFFIN, A.J.	
<input type="checkbox"/> MOORE, Rob	<input type="checkbox"/> MACINTOSH, Gayla	<input type="checkbox"/> LOCKHART, Alaina	<input type="checkbox"/> KITCHEN, Robert	
<input type="checkbox"/> WESTON, Rodney	<input type="checkbox"/> MURPHY, Sharon	<input type="checkbox"/> LONG, Wayne	<input type="checkbox"/> MCKENZIE, Jennifer	
<input type="checkbox"/> WILLIAMSON, John	<input type="checkbox"/> WISHART, Terry	<input type="checkbox"/> LUDWIG, Karen	<input type="checkbox"/> SCOTT-LEVESQUE, Sharon	

election-atlas.ca

Modèle de bulletin pour le sud et l'ouest du Nouveau-Brunswick, utilisant les noms des candidats à l'élection fédérale de 2015. Avec ce bulletin, les électeurs pourraient choisir jusqu'à cinq candidats, quel que soit leur parti.

Les électeurs auront autant de choix sur le bulletin qu'il y a de députés à élire. Ce concept de candidats et de votes multiples est déjà couramment utilisé pour la formation de conseils municipaux ici au pays, surtout dans les petites municipalités, mais également dans certaines grandes villes comme Vancouver. Jusque dans les années 1990, certaines législatures provinciales avaient des circonscriptions plurinominales.

Dans l'exemple ci-dessus, les électeurs de la circonscription pouvaient choisir jusqu'à cinq candidats au total, sans égard à leur parti. Ce système leur permet de répartir leur vote entre les partis, s'ils le souhaitent, sans passer par des systèmes distincts (et sans « niveaux » distincts de députés), comme c'est le cas avec un système de représentation proportionnelle mixte.

Les grands partis continueraient vraisemblablement à remplir une colonne entière de candidats dans chaque circonscription. Les candidats indépendants pourraient faire campagne individuellement ou en groupes.

Dépouillement des votes

Les sièges seraient attribués en fonction du nombre de voix recueillies par chaque parti (ou groupe de candidats indépendants), selon la méthode D'Hondt. Une fois la position des partis établie, les candidats pourraient être élus en fonction des suffrages qu'ils ont personnellement recueillis (par exemple, si le Parti libéral remporte trois sièges, les trois candidats libéraux ayant obtenu le plus grand nombre de voix seraient alors élus). Contrairement à la plupart des systèmes de représentation proportionnelle, le parti n'établirait pas de liste de préférences – ce sont les électeurs qui établiraient leur « ordre » de préférence.

	PCC	LIB.	NPD	VERT	IND.	AUTRES		
SIÈGE 1	72 298	97 352	29 434	12 613	296	0	LIB.	1
SIÈGE 2	72 298	48 676	29 434	12 613	296	0	PCC	1
SIÈGE 3	36 149	48 676	29 434	12 613	296	0	LIB.	2
SIÈGE 4	36 149	32 450,7	29 434	12 613	296	0	PCC	2
SIÈGE 5	24 099,3	32 450,7	29 434	12 613	296	0	LIB.	3
	2	3	0	0	0	0		

En se basant sur les résultats réels obtenus à l'élection fédérale de 2015, voici comment seraient calculés les résultats pour le sud et l'ouest du Nouveau-Brunswick. Il est à noter qu'en vertu du système proposé, le total brut des suffrages serait multiplié par 5 puisque les électeurs auraient des choix multiples.

Dans l'exemple ci-dessus, les libéraux ne rafleraient pas les cinq sièges, comme ce fut le cas avec le SMUT; les conservateurs en remporteraient deux, ce qui assurerait le maintien d'une opposition locale efficace. Si le NPD avait obtenu 3 000 voix de plus, il aurait également ravi un siège aux libéraux. Cela soulève un autre point : un système de RP réduirait le recours au vote stratégique puisque les Canadiens se sentiraient plus libres de voter selon leur conscience.

On pourrait aussi utiliser une autre formule (Sainte-Laguë) pour assurer une plus grande proportionnalité des résultats à l'échelle nationale, mais cela se ferait aux dépens de la proportionnalité locale. Dans l'exemple du Nouveau-Brunswick illustré ci-dessus, le NPD aurait remporté le cinquième siège, mais il détiendrait deux fois moins de sièges que les libéraux, avec seulement le tiers du vote. Je penche davantage pour la méthode D'Hondt parce que je crois que la proportionnalité régionale est plus importante que la nationale – après tout, nous élisons des représentants régionaux.

Si nous regroupons les circonscriptions de l'ensemble du pays, voici à quoi auraient ressemblé les résultats de l'élection de 2015 :

Parti	Vote national	Nombre de sièges selon la méthode de RP D'Hondt (%)	Nombre de sièges selon la méthode de RP de Sainte-Laguë (%)	Résultats réels obtenus au moyen du SMUT (%)
Libéral	39 %	155 (46 %)	141 (42 %)	184 (54 %)
Conservateur	32 %	108 (32 %)	112 (33 %)	99 (29 %)
NPD	20 %	60 (18 %)	67 (20 %)	44 (13 %)
Bloc	5 %	13 (4 %)	16 (5 %)	10 (3 %)
Vert	3 %	2 (1 %)	2 (1 %)	1 (0 %)

Le résultat serait beaucoup plus proportionnel (mais pas tout à fait) qu'avec le SMUT. Comme les électeurs seraient plus enclins à voter pour de petits partis (notamment pour les verts) avec un système de RP, ces derniers verraient leur nombre de sièges augmenter, tandis que le parti gagnant verrait son « bonus » de sièges diminuer.

Autres considérations

Ce système de listes ouvertes permet également de dissiper le dilemme des électeurs qui apprécient un candidat, mais pas son parti, étant donné qu'ils pourraient voter pour ce candidat et donner leurs autres bulletins à un autre parti.

Le principal inconvénient pourrait être la perte de représentation strictement locale, surtout dans les régions rurales. Pour remédier à cette situation, il suffirait que les partis désignent des candidats de différentes parties de chaque région et qu'ils encouragent les électeurs à voter pour les candidats de leur localité. Cela inciterait les députés à être attentifs aux préoccupations des électeurs de l'ensemble des localités de leur circonscription s'ils veulent être réélus.

Conclusion

À mon avis, le système électoral de représentation proportionnelle à listes ouvertes régionales que je propose répond à la plupart des critiques visant l'actuel système électoral, ainsi qu'aux questions soulevées à ce jour par le Comité spécial sur la réforme électoral :

- les électeurs continueraient à être représentés par un député de leur région immédiate (et fort probablement de leur propre parti);
- l'issue du scrutin correspondrait plus fidèlement à la volonté exprimée par la population;
- il ne serait pas nécessaire d'avoir deux systèmes électoraux parallèles (ni de catégories de députés);
- les régions nordiques et éloignées continueraient à être bien représentées;
- les électeurs continueraient d'inscrire un X à côté du nom de leur candidat;
- les électeurs pourraient encore choisir directement leurs représentants à Ottawa.

Je vous remercie de votre attention.

J.P. Kirby
Août 2016